

Questions au Feuilleton

LA GRC—LE NOMBRE D'ANNÉES-PERSONNES ALLOUÉES

Question n° 2190—M. Herbert:

1. Au cours des cinq dernières années, combien d'années-personnes ont été allouées chaque année à la Gendarmerie royale du Canada pour des missions défrayées en tout ou en partie par les provinces ou municipalités?

2. Combien ce service a-t-il coûté au gouvernement et combien ce dernier a-t-il reçu des provinces et municipalités qui ont demandé et obtenu des services de la GRC?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):

1. Année financière	Années-personnes		
1976-1977	8,418		
1977-1978	8,802		
1978-1979	9,065		
1979-1980	9,245		
1980-1981	9,406		

2. Année financière	Coût total pour le gouvernement	Sommes recouvrées des provinces et des municipalités
	\$	\$
1976-1977	209,582,000	118,694,000
1977-1978	242,567,000	140,866,000
1978-1979	278,579,000	164,122,000
1979-1980	308,894,000	186,144,000
1980-1981	339,641,000	207,321,000

LA FONCTION PUBLIQUE—LES CONGÉS DE MALADIE ET DE VACANCES

Question n° 2197—M. Herbert:

1. Les crédits de congés de maladie et de vacances sont-ils calculés selon une formule unique pour l'ensemble de la Fonction publique et, sinon, quel groupe a le nombre a) le moins élevé, b) le plus élevé de crédits par année d'emploi pour chaque catégorie de congés?

2. Tient-on un registre du nombre a) moyen, b) total, de congés de maladie crédités aux fonctionnaires?

3. Le fonctionnaire doit-il épuiser ses crédits de congés dans un délai prescrit?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):

1. a) Congés de maladie

Le Groupe des services d'imprimerie (non-surveillants) a droit à 12 jours par année. Tous les autres groupes ont 15 jours par année.

b) Congés de vacances

Niveau minimal: Les groupes de réparation de navires (en poste sur les côtes est et ouest) et le Groupe de l'imprimerie (non-surveillants) jouissent de deux semaines dès la nomination.

Niveau maximal: Le Groupe des opérations postales (commis des Postes et facteurs) a droit à sept semaines après 35 ans de service.

2. Oui.

3. Il n'existe pas de limite quant à la période pendant laquelle les employés doivent utiliser les congés de vacances qu'ils ont accumulés; toutefois, on s'attend que les employés prendront leurs jours de vacances au cours de l'année pendant

laquelle ils les ont accumulés, sous réserve des exigences du service. Il y a certaines conventions collectives qui prévoient le paiement en espèces des crédits accumulés, après entente entre l'employé et la direction.

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 2231—M. Halliday:

1. Lors de l'étude d'une demande de prestations d'assurance-chômage, utilise-t-on des formules différentes pour chaque réclamant et, le cas échéant, combien?

2. Faut-il prouver que l'on détient un numéro d'assurance sociale pour réclamer des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Les formulaires habituellement utilisés pour le traitement de chaque demande de prestations sont les suivants: a) la demande de prestations; b) le relevé d'emploi; c) la feuille de travail—pour la répartition de la rémunération assurable; d) la décision initiale—pour l'introduction des données dans l'ordinateur; et e) la déclaration du prestataire.

D'autres formulaires peuvent être utilisés pour certaines demandes, selon les besoins.

2. Oui. Un prestataire doit fournir un numéro d'assurance social valide pour pouvoir faire une demande de prestations d'assurance-chômage.

CONGÉ GÉNÉRAL PROPOSÉ À L'OCCASION DU MARIAGE DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE GALLES ET DE LADY DIANA SPENCER, LE 29 JUILLET 1981

Question n° 2253—M. Cossitt:

Le gouvernement sait-il que le jour du mariage de Son Altesse Royale le prince Charles et de Lady Diana Spencer, le 29 juillet 1981, a été déclaré congé général au Royaume-Uni et, le cas échéant, envisage-t-il de faire de même au Canada?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Le gouvernement est au courant que le 29 juillet 1981 a été déclaré congé général au Royaume-Uni à l'occasion du mariage de Son Altesse Royale le Prince de Galles et de Lady Diana Spencer; il n'est pas prévu cependant que cette journée soit déclarée jour de congé général au Canada. En 1947 une situation semblable s'est présentée lors du mariage de Son Altesse Royale la Princesse Elizabeth et du Duc d'Edimbourg, la journée ne fut pas déclarée congé général.

RADIO-CANADA—LES PLAINTES RELATIVES À LA PROGRAMMATION

Question n° 2254—M. Cossitt:

1. Le Secrétaire d'État reçoit-il des plaintes au sujet de la programmation de Radio-Canada et, le cas échéant, comment y donne-t-on suite?

2. Ces plaintes sont-elles transmises à Radio-Canada et, le cas échéant, quelle suite y donne-t-on?

3. Le ministre s'occupe-t-il des erreurs, insuffisances ou lacunes de Radio-Canada et, le cas échéant, en vertu de quels pouvoirs?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question est la suivante: 1. Oui. La procédure selon laquelle on donne suite aux plaintes est décrite dans la réponse n° 2.